

**EXTRAIT DU REGISTRE  
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL**

**Nombres de membres :**

En exercice : 33

Présents ou représentés : 33

Qui ont pris part à la délibération : 33

Date de la convocation : 23/03/2016

Date d'affichage : 23/03/2016

**de la Commune de COGOLIN  
Séance du mercredi 30 mars 2016**

L'an deux mille seize et le 30 mars à 19 heures 15, le Conseil Municipal de cette commune, convoqué, s'est réuni au Centre Maurin des Maures, sous la présidence de Monsieur Éric MASSON,

**PRESENTS** : Marc Étienne LANSADE - Audrey TROIN - Régine RINAUDO - Laëtitia PICOT - René LE VIAVANT - Maria de Fatima FIANDINO - Aimé GARNIER - Élisabeth CAILLAT - Jean-Jacques GABERT - Margaret LOVERA - Patricia BERENGUIER - Valérie ROBIN - Pascal CORDÉ - Christelle DUVERNET - Jonathan LAURITO - Anthony GIRAUD - Jean-François FARNET - Michel DALLARI - Ernest DAL SOGLIO - Patricia PENCHENAT - Frédéric LACOUR - Carole RUIZ - Malika OUAREZKI -

**POUVOIRS** : Rémy FÉLIX à Maria de Fatima FIANDINO / Patrick GARNIER à Christelle DUVERNET / Patrick CLAUDEL à Jean-Jacques GABERT / Monique LEBLANC à Régine RINAUDO / Sébastien MACREZ à Éric MASSON / Marie-Ly GARCIA à Patricia BERENGUIER / Jeanne LAURITO à Jonathan LAURITO / Renée FALCO à René LE VIAVANT / Michel BERTIN à Élisabeth CAILLAT

**SECRÉTAIRE de SÉANCE** : Audrey TROIN

Monsieur le Maire rappelle que la commune de Cogolin organise, au travers du service Animation - Jeunesse, un accueil pour les enfants scolarisés de 3 à 10 ans, résidant à Cogolin, durant toutes les vacances scolaires, à l'exception de celles de Noël.

Afin d'organiser les activités de l'E.A.L., dans les meilleures conditions et de répondre aux contraintes liées à la législation en vigueur régissant l'organisation et le fonctionnement de ces différents accueils, il est proposé de mettre à jour le règlement intérieur définissant notamment les conditions d'inscription et d'accueil propres aux EAL.

**N°2016/095**

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS EAL 3/10**

**REGLEMENT INTERIEUR - TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT**

**CM 30/03/2016**

**N°2016/095**

**ETABLISSEMENT D'ACCUEIL ET DE LOISIRS EAL 3/10  
REGLEMENT INTERIEUR - TARIFICATION ET FONCTIONNEMENT**

Après avoir noté que les absences des enfants étaient constatées la plupart du temps les mercredis, le service animation jeunesse propose d'accorder plus de souplesse aux familles en leur permettant d'inscrire leur enfant 4 jours par semaine (les lundis, mardis, jeudis et vendredis), ou 5 jours par semaine comme à l'accoutumée.

Après avoir entendu l'exposé ci-dessus et en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide :

- d'approuver le règlement intérieur de l'Etablissement d'Accueil de Loisirs (E.A.L.) pour les 3/10 ans ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à signer ledit règlement intérieur.

Ainsi fait et délibéré, les jour, mois et an susdits **A LA MAJORITE - 32 POUR - 1 ABSTENTION** (Pascal CORDÉ)



Le Maire,

Marc Étienne LANSADÉ